



## **CDEN du 12 octobre 2017 - Déclaration SNEP-FSU 94 complémentaire à la déclaration de la FSU94**

M. le Préfet, Mme la Directrice académique de l'Éducation Nationale, Mme la Vice-présidente du Conseil départemental, Mmes et Ms les élus, Mmes et Ms,

### **1. Concernant les affectations des personnels.**

Nous constatons un recrutement de nouveaux contractuels dès la rentrée, et en même temps l'affectation de TZR 94 sur le 77. La discipline EPS redeviendrait déficitaire pourtant le vivier existe, on procède à des tirages au sort en STAPS !

Par ailleurs, nous dénonçons une pression exercée sur nos collègues :

- Par la DPE2 pour imposer des HSA quand ils sont nommés sur 2 établissements, le forfait AS n'ayant pas été pris en compte au départ, ni l'heure de décharge pour compenser l'exercice sur 2 communes différentes.
- Par les Chef d'Établissement : des DHG ne prennent pas en compte les besoins réels ou sont mal remontées et donc on impose des HSA aux collègues, pire encore pour des TZR affectés sur 2 établissements qui ont des EDT incompatibles sur des zones élargies au département avec des déplacements en transport en commun inimaginables, cela concerne aussi le choix de coordonnateur contre l'avis de l'équipe EPS et l'attribution des IMP...

+ Nous constatons aussi une augmentation très nette des conflits au sein des établissements :

Autonomie des établissements rime trop souvent avec déréglementation, aggravation insupportable des conditions de travail et de santé en particulier pour nos jeunes collègues qui entrent dans le métier. Nous avons effectivement un grand besoin de confiance et bienveillance pour simplement exercer nos missions au bénéfice de nos élèves.

- ### **2. La montée des effectifs et le nombre de collèges saturés au regard des capacités d'accueil ont des conséquences particulièrement dramatiques en EPS.** La mise en place de créneaux de 1h30 au lieu de 2h pour faciliter la gestion des élèves sur les 2 collèges Roland Garros de Villeneuve St George et Rosa Parks de Gentilly, décision prise dans la précipitation, met en péril notre discipline. Globalement cela peut se traduire ainsi : installations sportives devenues inaccessibles ou ne correspondant plus aux créneaux horaires, programmes remis en cause car temps insuffisant pour aborder certaines activités et les tensions dues au temps contraint qui s'exerce sur les professeurs sont constantes. De telles dérégulations sont inacceptables, l'avis des IPR est indispensable pour garantir la contribution de l'EPS dans la formation des élèves.

### **3. Les moyens pour le « savoir-nager »**

La circulaire académique du 7/11/2016 relative à la politique académique du savoir nager rappelle la nécessité de : « proposer les orientations pour garantir à 100 % d'élèves de l'académie l'obtention de l'attestation scolaire du savoir nager à l'issue du cycle 3 ». Or la réalité est toute autre. Des décisions fortes sont attendues en termes de moyens ainsi qu'une harmonisation à l'échelle des 3 départements. Une



enquête a été faite sur l'année 2015/2016 par les IPR, quelle suite est donnée ? Le SNEP-FSU réitère sa demande d'obtenir un groupe de travail au niveau du Rectorat et de l'inspection d'académie pour se donner les moyens d'atteindre cet objectif de 100% de nageurs à l'issue du cycle 3. Nous accueillons les Jeux Olympiques en 2024, ce doit être une opportunité pour obtenir un plan de rattrapage des installations sportives, piscines comprises. Cette interpellation n'est pas nouvelle mais reste au point mort, c'est inadmissible. Les élèves ont le droit de rêver au quotidien en cours d'EPS et à l'Association sportive.

4. Pour conclure le **sport scolaire** mérite aussi toute notre attention au-delà de son évocation en Conseil Départemental UNSS. De nombreux collègues sont en difficulté pour exercer leur mission : mercredis après-midi non libérés, manque d'installations sportives, persistance de certains chefs d'établissement à refuser d'exercer la présidence de l'AS, contrats pour licencier les élèves trop chers et coûts des transports.

F. KETFI, pour le SNEP-FSU 94.